



# info

Commission  
Internationale  
pour la  
Protection  
des Alpes

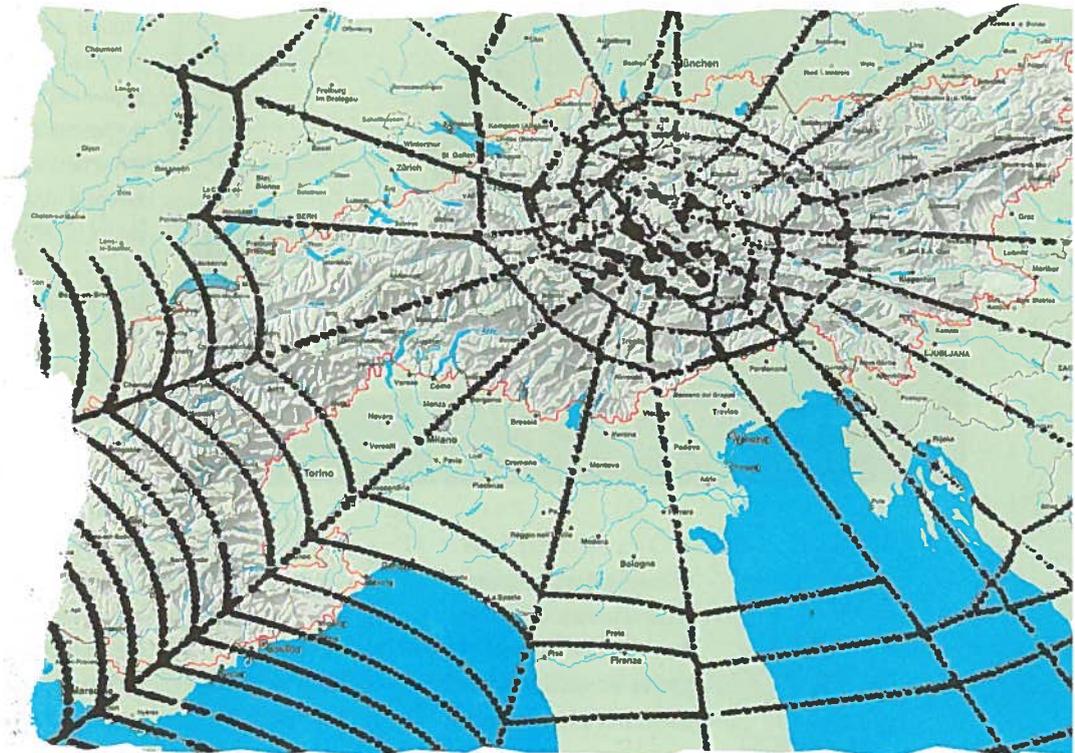
Internationale  
Alpenschutz-  
kommission

Commissione  
Internazionale  
per la Protezione  
delle Alpi

Mednarodna  
komisija za  
varstvo Alp

Allemagne  
Autriche  
France  
Italie  
Liechtenstein  
Slovénie  
Suisse

N° 54 · Septembre 1999 · édition française



## Les réseaux alpins

## Le réseau en politique, un concept inutile?

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous abordons dans ce numéro le thème de la mise en réseau dans l'espace alpin. Tant dans le cadre des projets qu'elle a menés à bien ces dernières années que dans le travail d'information qu'elle poursuit depuis sa fondation en 1952, la CIPRA a eu comme

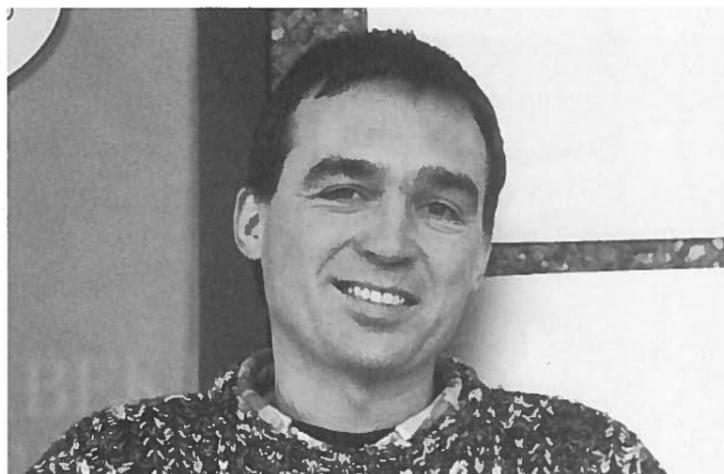
de son action. Jusqu'à maintenant, aucun protocole de la Convention alpine n'a été ratifié. Pendant sa première année à la présidence de la Convention alpine, la Suisse n'a lancé aucune initiative. Lors de la dernière Conférence alpine, l'Allemagne demandait une procédure pour le règlement des litiges. Maintenant, ce même pays met des bâtons dans les roues du groupe de travail chargé de la mise au point de la procédure (cf. article en page 8). L'Autriche, qui partageait autrefois les objectifs de la CIPRA en matière de politique durable des transports, s'en est aujourd'hui désintéressée. Actuellement, la politique autrichienne mise sur de nouvelles routes et sur de nouveaux tunnels.

Une politique de la durabilité étendue à tout l'Arc alpin n'est vraisemblablement plus une priorité pour les pays alpins. Les initiateurs de la Convention alpine doivent-ils donc se décourager et broyer du noir? Non. Ils n'étaient pas naïfs au point de tout attendre de la Convention alpine et de penser n'avoir plus rien à faire. En tant que représentants et représentantes des ONG, nous devons continuer à travailler en réseau et à collaborer au niveau international. La Convention alpine y a autrefois contribué de manière essentielle. Les contacts qui en ont résulté, les mouvements qu'elle a déclenchés continueront de porter leurs fruits. La Convention alpine va-t-elle encore jouer le rôle essentiel qui était le sien? Cela dépendra de la disposition des Etats à se ressaisir et à prendre enfin des mesures concrètes. Le proche avenir nous le dira.

Andreas Götz  
directeur de CIPRA-International

préoccupation majeure la promotion des réseaux, pour résoudre des problèmes sans tenir compte des frontières, en regardant plus loin que la clôture de son jardin, en collaborant avec d'autres personnes, en cherchant ensemble des solutions.

Quelques initiatives et organisations qui se sont également fixé ces objectifs sont présentées dans ce numéro. La Convention alpine constituait justement une initiative politique privilégiant l'approche en réseau. Malheureusement, il ne reste pas grand-chose



Photographie: Kornelia Pfeiffer

Editorial

## SOMMAIRE



### ● RÉSEAUX

- 4 Les réseaux dans les Alpes: mode ou nécessité?
- 6 La CIPRA – Un réseau d'ONG  
Un réseau de professionnels des espaces protégés dans les Alpes
- 7 Réseau de communes «Alliance dans les Alpes»: bilan positif après quatre ans

### CONVENTION ALPINE

- 8 Le protocole Transports en bonne voie? Procédure pour le règlement des litiges: l'Allemagne très réticente

### TRANSPORTS

- 9 Coûts de la santé: 26,7 mia EUR dus au trafic routier  
Un coup de main au ferroutage?



### ● SLOVÉNIE

- 10 Fondation de CIPRA-Slovénie  
Pocar: maintien de l'héritage culturel slovène

- 11 Slovénie: le versant ensoleillé des Alpes

### JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

- 12 Définir les nouvelles règles des Jeux!



### ● ACTUALITÉ

- 13 Patous et saint-bernard à la rescousse  
Le Parlement européen et les Alpes
- 14 L'UE et les Alpes – Conséquences de l'agenda 2000 pour l'espace alpin  
Mobilisons-nous pour la vérité des coûts dans les Alpes

### VILLE ALPINE DE L'ANNÉE

- 15 Belluno 1999, Maribor 2000

### ● LIVRE BLANC / LISTE NOIRE

- 16 Projet d'agrandissement du Parc national suisse Tyrol: autoriser aujourd'hui le terrain de golf de la «Schwemm» construit illégalement?

### PUBLICATIONS

- 17 Histoire des Alpes de 1500 à 1900  
L'environnement dans l'Union européenne au tournant du 21ème siècle

### AGENDA

- 18 Agenda de la CIPRA

### ACTUALITÉ

- 20 Le Lech sauvé  
Moratoire de l'UE pour les OGM  
13 ans après Tchernobyl  
Impressum



# Les réseaux dans les Alpes: mode ou nécessité?

**La Convention alpine a ancré sur un plan politique et légal la protection et le développement durable dans l'espace alpin. On manifeste ainsi qu'il s'agit de problèmes et de défis transnationaux ayant un impact sur la vie de chacun – et qu'une gestion fructueuse de ces questions nécessite, à côté de mesures prises par les autorités, une collaboration qui s'étende par delà les institutions et les administrations.**

Les réseaux en tant que forme d'(auto-)organisation n'ont pas de fin en soi, mais font partie intégrante de notre quotidien. Ils constituent une réponse à l'adaptation de l'existence et de la gestion par rapport au principe de concurrence, un moyen de gérer la complexité grandissante de notre société d'information et de services. Un autre facteur intervient dans l'espace alpin: la diversité des acteurs est grande, en raison de cultures différentes, d'une tradition fédéraliste et d'une topographie très variée. Cela vaut pour l'ensemble des décideurs importants pour les Alpes, mais aussi pour les institutions, groupes et réseaux d'acteurs qui veulent exploiter ce potentiel de multiplicité ou faire sauter les barrières qui en résultent pour communiquer ou agir efficacement.

Dans la perspective d'une société civile transnationale en réponse à la globalisation, les réseaux font figure à côté des «élites régionales éclairées» de structures porteuses pour l'amélioration de la société et de l'état de l'environnement. L'ensemble de ces réseaux dans un espace défini (par ex. les Alpes) assume le rôle de conscience collective et de conscience morale, d'organisation commune et de verbalisation de la demande sociale commune («porte-parole de la formulation des besoins») et de plate-forme d'une attitude politique innovatrice.

## Et les Alpes?

En règle générale, une orientation collective de l'action sur la base d'expériences historiques communes est importante pour constituer des réseaux en tenant compte des contextes spécifiques. Toutefois des expériences de ce type manquent largement à l'espace alpin. Les différences – Suisse et Autriche, Tyrol et Bavière etc. – sont même sciemment entretenues. Des différences entre régions dans la disponibilité des ressources peuvent suffire à empêcher la formation de réseaux. Autrement dit: sur le plan historique, l'espace alpin pâtit de conditions défavorables à la coopération; et si l'on se préoccupe des questions spécifiques aux Alpes, les structures nécessaires à leur maîtrise n'apparaissent pas encore d'elles-mêmes.

Le développement durable dans l'espace alpin et la protection commune et globale des Alpes exigent de manière impérative le recours au réseau, sans pour autant en faire une super-instance alpine tendant à uniformiser la réalité complexe des Alpes, ce qui n'est ni envisagé ni souhaitable. La Convention alpine traite cette question. Elle encourage quelques réseaux professionnels et techniques en partie déjà réalisés, mais dans le cadre des lois de chaque pays et des institutions existantes. Les structures en vigueur dans les Alpes, que le processus de la Convention a fait apparaître (par ex. Conférence alpine des ministres de l'environnement) ont des marges de manoeuvre et un poids politique et social restreints. De plus, l'Etat ou la Région se considèrent encore comme les acteurs les plus importants ou les seuls légitimes. Cependant, dans l'espace alpin également, la globalisation affaiblit le monopole décisionnel de l'Etat. Agir au niveau de l'Etat signifie toujours davantage réagir intelligemment aux influences supérieures et collaborer à la recherche de solutions locales à des problèmes locaux. Pour y parvenir, les relations sont une nécessité – également avec les personnes auxquelles les instances officielles contestent volontiers la capacité d'alliance. Les réseaux constituent la structure appropriée pour ce faire.

## Les limites de la mise en réseau

L'objectif fondamental de la mise en réseau est l'ouverture de «nouveaux marchés» (dans notre cas pour la protection des Alpes) par la rencontre d'autres acteurs, la coordination et la garantie de «rapports de marché» et la défense des intérêts. Les avantages de la mise en réseau sont le bon rapport entre les coûts et les bénéfices de la mise en réseau, une flexibilité de temps et de contenu dans la formation et le maintien du réseau, un soutien dans le développement d'une conscience commune des problèmes, plus de sécurité dans la maîtrise des brèches structurelles, des frais de direction institutionnels tendanciellement plus restreints. Sur le plan pratique, l'échange d'informations, de connaissances, d'initiatives, d'expériences et d'accès au marché selon le principe du troc sont les principales activités du réseau. Les conditions à même d'assurer le succès d'un réseau peuvent se définir comme suit: principe de réciprocité, attentes réalistes à moyen terme d'un équilibre des bénéfices entre les différents partenaires et d'une plus-value générale, altruisme (modéré) des partenaires, confiance et fiabilité entre partenaires (= bonne

connaissance personnelle), un minimum de redondance (éviter les connexions superflues). A cela s'ajoutent une participation tout à fait libre sans obligations formelles, un accès aisé pour les nouveaux partenaires compatibles avec le réseau (= appropriés et intéressés), un coût de fonctionnement raisonnable, une activation aisée et rapide si nécessaire et une grande flexibilité.

Les différences entre l'application de ces principes dans l'espace alpin et la croissance sans frontières de l'économie s'imposent: cette dernière ne fournit qu'exceptionnellement des impulsions utiles à la formation de réseaux efficaces. Par contre, cette indépendance leur fournit un filet de sécurité décisif. La coopération au sein du réseau accroît aussi les marges de manoeuvre et les chances de remporter des succès impossibles à obtenir autrement. Etablir et entretenir un rapport équilibré entre efficacité et risque calculé constitue le grand défi. Les réseaux peuvent être des foyers d'action novatrice et entreprenante et de dynamique économique et sociale. Toutefois, la frontière entre activité et enlèvement est étroite là où les réseaux d'ONG représentent non seulement une force sociale, mais aussi économique. Cette remarque ne concerne pas en premier lieu les initiatives, associations et autres organisations régionales, mais des ONG transnationales et professionnalisées, en particulier des organisations de lobbying, par exemple dans le secteur des transports ou du tourisme.

Les problèmes alpins typiques font souvent obstacle à première vue aux stratégies de mise en réseau: ainsi, l'esprit de clocher rend souvent presque impossible la coopération entre communes voisines mais il n'entrave pas la collaboration sur de plus grandes distances. Le manque de synchronisation des activités officielles rend difficile la mise en réseau, mais il permet toutefois des initiatives extérieures à l'Etat. Il ne s'agit pas de prôner une idéologie de l'interdépendance – la mise en réseau comme but en soi ou réaction alibi à des problèmes insolubles.

Peut-on automatiser la mise en réseau? Les attentes doivent être réalistes. La participation à des réseaux globaux de données ne remplace pas forcément la rencontre personnelle entre des acteurs qualifiés, surtout lorsqu'il s'agit de durabilité, d'innovation économique ou sociale.

La réduction des réseaux à des banques de données écourte considérablement leur durée de vie.

## Espace alpin: des réseaux à grandes mailles

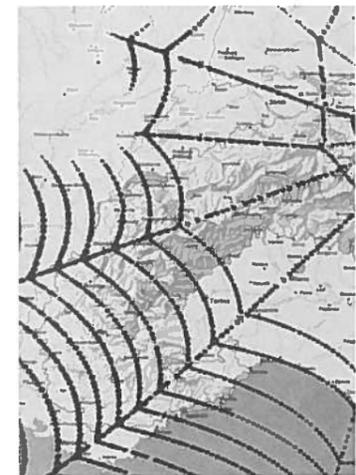
Reste cette réalité de l'espace alpin: les Etats alpins sont intégrés de façons diverses dans des réseaux importants dépassant les Alpes avec un objectif économique ou militaire, de l'UE et l'EEE en passant par l'OTAN, jusqu'à l'OCDE et à l'OMC. Les régions englobant une région alpine se sont réunies parfois très tôt en communautés de travail régionales débordant à chaque fois de l'espace alpin (Arge Alp, Arge Alpen Adria, COTRAO), mais sans que ces réseaux soient proches des problèmes et des solutions et sans qu'on leur accorde les compétences nécessaires, ce qui leur confère une faible efficacité. Beaucoup de régions et de villes sont intégrées dans des réseaux concernant la périphérie des Alpes (par ex. Arge Donauländer, Conférence du Lac de Constance) ou étendus à toute l'Europe.

Des réseaux spécifiques aux Alpes, il n'en existe par contre guère. Des approches de différentes portées et capacités concernant des villes et des communes sont mentionnées dans ce cahier. Il existe encore des possibilités auprès de certains partis politiques (les socialistes alpins, le réseau des verts alpins), dans le cercle des ONG (CIPRA, CAA – Club Arc Alpin) et, depuis peu, dans le domaine de la recherche. Sont également importants les réseaux consacrés à l'application de thèmes particuliers de la Convention alpine: le réseau forêt de montagne fonctionnant sur la base du courrier électronique ou le réseau «agriculture de montagne» d'Eurromontana, par exemple. Le public intéressé trouvera un large écho de ces entreprises dans le «Medien-Netzwerk Alpen» fondé par Wilfried Richter, journaliste zurichois spécialiste des Alpes.

Il ne faut pas oublier les réseaux «asociaux» au sens propre, dont la réalisation concerne les Alpes, par exemple le réseau de routes de transit à travers l'Europe.

La mise en réseau peut amener une politique de développement spatial communicative qui n'est certes pas exempte de hiérarchies ou de rapports de force, mais qui crée des potentiels d'activités et de relations. Suivre le dogme utilitariste «autant de coopération que nécessaire, autant de concurrence que possible» est bien trop restrictif pour l'espace alpin. L'objectif doit être, comme le suggère Ulrich Beck, d'apporter dans le grand melting-pot des réseaux alpins un mélange coloré, tout à la fois savoureux et durable, pour que les vents du monde ne l'éparpillent pas.

Reinhard Gschöpf  
CIPRA-Autriche



Gutenber



Gutenber

## La CIPRA – un réseau d'ONG

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) a été fondée en 1952 déjà. Organisation faitière non gouvernementale, elle regroupe un réseau d'une centaine d'associations et organisations des sept pays alpins.



CIPRA, Alma Sartoris

Exemple de mise en réseau: l'académie d'été de la CIPRA avec des participants et des intervenants de tous les pays alpins

Réd. – Sont membres de CIPRA-International les représentations nationales de la CIPRA dans les 7 pays de l'Arc alpin ainsi que la représentation régionale du Tyrol du Sud. De leur côté, ces représentations sont des associations faitières regroupant des organisations membres. Le siège de CIPRA-International est à Schaan, dans la Principauté du Liechtenstein. La CIPRA initie et promeut des mesures de protection de la nature et des paysages. Elle s'engage pour que les projets de développement dans les Alpes aillent dans le sens du développement durable et soient compatibles avec l'environnement et la société et pour réduire à un niveau supportable les charges sur l'environnement. Le maintien de la diversité régionale et la résolution transfrontalière de problèmes communs font également partie de ses préoccupations. Elle a un statut d'observateur auprès de la Convention

alpine, dans la création de laquelle elle a joué un rôle prépondérant.

Pour atteindre ces objectifs, la CIPRA a mis sur pied un réseau de personnes et d'organisations non gouvernementales. Par des échanges réguliers d'informations, l'organisation de rencontres et de conférences ainsi que par des projets communs, elle fait la promotion d'une politique de développement durable pour les Alpes.

Les grands projets de ces dernières années ont pu s'appuyer sur ce vaste réseau de personnes et de compétences. En 1996, la CIPRA a lancé le réseau de communes «Alliance dans les Alpes». Dans le domaine de l'information, elle a publié en 1998 le 1<sup>er</sup> Rapport sur l'état des Alpes, qui donnait la parole à plus de 70 spécialistes. Dans le domaine de la formation, elle organise cette année la 2<sup>ème</sup> Académie d'été «Les Alpes à la une» qui réunit des intervenants de tous les pays alpins. Enfin, la page Internet de la CIPRA (www.cipra.org) fournit aux organisations membres ainsi qu'à toutes les personnes intéressées quantité d'informations en quatre langues sur la politique alpine.

## Un réseau des professionnels des espaces protégés dans les Alpes

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés existe depuis 1997 et a depuis sa création organisé plus de 40 rencontres, ateliers de travail, colloques et conférences. Ces rencontres et le climat de confiance et d'intérêt réciproques ont permis d'établir un échange permanent et intense entre les gestionnaires d'espaces protégés alpins.

Cet échange a rendu possible la réalisation de projets communs auxquels on ne pouvait penser il y a encore quelques années. Voici quelques actions représentatives :

**Thème : Mise en place de protocoles communs d'observation des espèces.**

Réalisation : avec plusieurs parcs alpins un protocole de comptage commun sur le chamois (codage harmonisé) a été établi. Comparaison des résultats et réponses à certaines questions de gestion (chasse, maladies, démographie des populations...). Un travail équivalent est en train d'être réalisé pour d'autres espèces.

**Thème :**

**Echange de gardes-moniteur des parcs.**

Réalisation : des échanges entre plusieurs parcs alpins ont lieu sur des thèmes précis (par ex. gestion des flux

touristiques, pédagogie, méthodes de comptage des espèces...).

**Thème : Organisation de voyages d'étude des socio-professionnels.**

Réalisation : voyages des hôteliers-restaurateurs, agriculteurs et des professionnels du tourisme des régions des parcs français en Autriche et en Italie pour étudier des initiatives privées correspondant au développement d'un tourisme doux.

**Thème : Monitoring commun de la flore et des eaux alpines.**

Réalisation : Dans le cadre du 5<sup>ème</sup> programme cadre de recherche de l'Union Européenne entre différents parcs partenaires.

**Autres Thèmes :**

Communication commune vis-à-vis du grand public. Retour des grands prédateurs, lynx, loup et ours. Formations spécifiques. Création d'un pôle montagne Europe. Echange permanent des différents groupes de travail thématiques en dehors des rencontres annuelles. Sensibilisation de différents groupes d'usagers de la montagne par rapport aux dérangement des rapaces.

Réseau Alpin des Espaces Protégés  
Rete delle Aree Protette Alpine  
Netzwerk Alpiner Schutzgebiete  
Mreža Zavarovanih območij v Alpah

## Réseau de communes «Alliance dans les Alpes» : bilan positif après quatre ans

Faire œuvre exemplaire en appliquant la Convention alpine sur un plan communal, tel était l'objectif présidant en 1996 au lancement du réseau de communes «Alliance dans les Alpes». CIPRA-International assura le suivi de la phase-pilote qui dura deux ans et, jusqu'à fin 1997, donna des impulsions décisives au réseau de communes. Lors de l'assemblée annuelle de la CIPRA à Bovec (Slovénie), il fut décidé que le réseau de communes deviendrait une association indépendante.

prometteurs sont maintenant en route dans tous les domaines d'activité. Même si des résultats différents ont été obtenus selon les pays, le réseau de communes peut tirer un bilan positif de ses quatre premières années d'activité.

Dominik Siegrist  
Alpenbüro Netz Zurich

Contact : Association «Alliance dans les Alpes», Administration communale, I-38025 Naturns, www.alpenallianz.org.

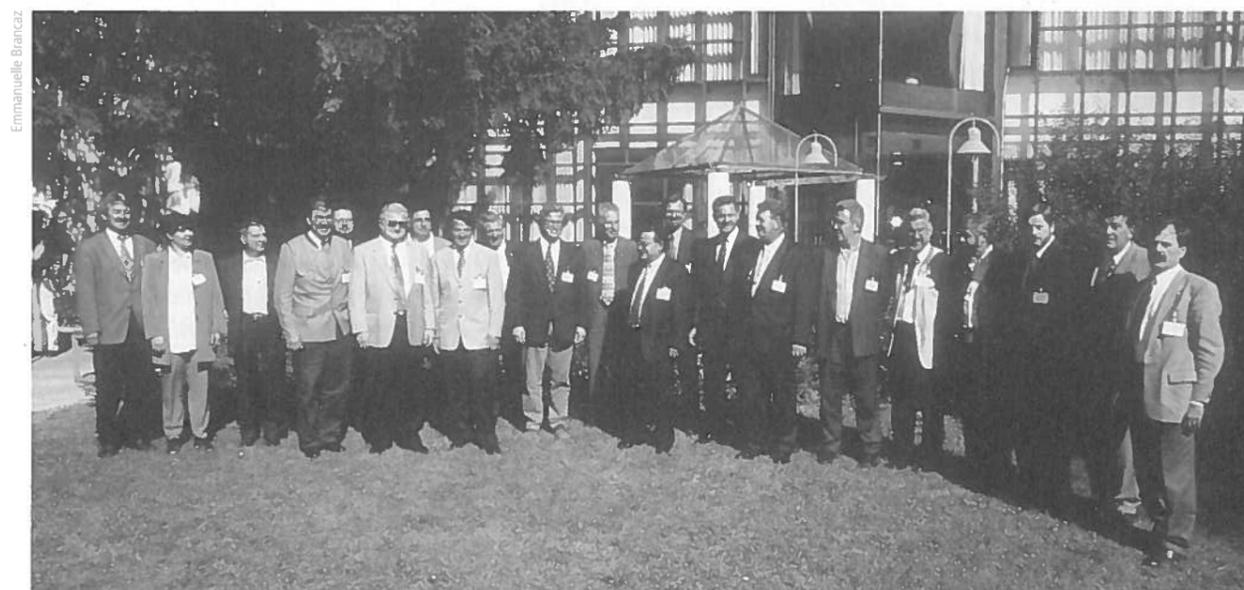
Si le réseau comptait 27 communes durant sa phase-pilote, ces dernières sont actuellement au nombre de 50 (état août 99), dont 36 communes membres et 14 communes associées, qui collaborent avec le réseau dans le cadre du Programme FEDER et pourront devenir membres à part entière dès l'an 2001 (voir encadré). La plupart des communes sont italiennes (16), puis allemandes (12) et enfin suisses (11). Comme le réseau n'a qu'un seul membre en France, le comité directeur a lancé dernièrement une initiative dans le but de recruter à moyen terme 3 à 5 nouvelles communes dans les Alpes françaises.

Le travail sur le programme environnemental et sur les projets d'application dans les différentes communes se fait sur la base d'un audit écologique effectué dans chaque commune et les différentes municipalités ont une grande marge de manoeuvre dans la détermination de leurs propres objectifs. Des projets modèles

Dans le cadre du programme d'action pilote Art. 10 FEDER pour l'espace alpin, CIPRA-Allemagne établit, en collaboration avec l'Alpenforschungsinstitut de Garmisch-Partenkirchen et le bureau Alpenbüro Netz à Zurich, un inventaire des projets lancés par des communes alpines se distinguant par leur planification durable au sens de la Convention alpine. Ces éléments seront réunis dans une banque de données mise à disposition sur Internet et devraient favoriser l'échange d'expériences et la transmission de compétences entre les communes des Alpes. Cette démarche devrait encourager la mise en œuvre de la Convention alpine et donc un développement durable dans l'espace alpin.

Barbara Hallensleben  
CIPRA-Allemagne

Fondation officielle du réseau lors de la Conférence annuelle de la CIPRA à Bovec 1997



Emmanuelle Brancz

## Le protocole Transports en bonne voie?

**Les négociations autour du Protocole Transports ont bien progressé sur différents points. En ce qui concerne la question cruciale des «nouvelles routes de transit à travers les Alpes», il n'y a guère d'espoir de trouver une solution pour les vallées alpines.**

Réd. – Les expert-e-s des pays alpins en matière de transports et d'environnement ont pris part du 30 juin au 2 juillet 1999 à la deuxième réunion du nouveau groupe de travail. Tous les signataires et parties contractantes étaient présents (à l'exception de Monaco excusée) ainsi que des observateurs CAA, UICN, CIPRA et AEM.

Le groupe de travail a œuvré dans une ambiance



Petra Bockmühl

fondamentalement positive. Le travail n'a pu être entièrement mené à bien, mais on peut déjà entrevoir la direction prise. Le protocole paraît aller dans la bonne voie en ce qui concerne la vérité des coûts, la promotion des transports publics, le transfert des marchandises sur le rail, etc. Ceci malgré une attitude souvent peu ouverte, notamment des représentants de l'Union Européenne.

Mais dès qu'il est question de la construction de nouvelles routes de transit à travers les Alpes, c'en est fini de l'harmonie. Les Etats n'ont alors de conseils à recevoir de personne. Il n'est plus question même pour l'Autriche de stopper la construction de nouvelles routes de transit ou d'introduire un droit de veto pour les régions concernées par la construction de nouvelles routes.

Du point de vue de la CIPRA, toutes les déclarations d'intention, en soi réjouissantes, sur la vérité des coûts et sur le transfert des marchandises sur le rail ne sont guère utiles si l'on continue d'offrir de meilleures conditions aux camions en construisant de nouveaux tunnels et routes de transit.

La prochaine réunion du groupe de travail aura à nouveau lieu au Liechtenstein du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1999.

## Procédure pour le règlement des litiges: l'Allemagne très réticente

**La Convention alpine ne prévoit pas qu'un Etat puisse saisir la justice en cas d'infraction à la Convention par un autre Etat. Cela doit changer. Le chemin qui mène à une procédure pour le règlement des litiges reste toutefois semé d'embûches.**

Réd. – En juin, les délégations des Etats alpins et des ONG se rencontraient pour la deuxième fois à Vienne, afin d'élaborer une procédure de règlement des litiges. Lors de la première réunion, au mois de mars, la Suisse avait provoqué l'étonnement général et une certaine incompréhension. Elle souhaitait en effet que l'on renonce à soumettre des cas au jugement des tribunaux, redoutant des problèmes d'interférences avec la Convention-Espoo. La Suisse a maintenant soumis une proposition de compromis: les Etats devraient renoncer à tenter une procédure quand un arrangement a déjà été obtenu pour la même affaire dans le cadre de la Convention-Espoo.

A la session de juin, c'est l'Allemagne qui essaya de torpiller les récentes tentatives de mettre sur pied une procédure. La délégation allemande demanda

que la future procédure n'aboutisse pas à des jugements contraignants mais s'en tienne à des recommandations. Rappelons à ce propos que c'est précisément à la demande de l'Allemagne qu'on avait admis lors de la V<sup>ème</sup> Conférence alpine, le 16 octobre 1998 à Bled (SI), la nécessité d'une procédure pour le règlement des litiges dans le cadre de la Convention alpine. Si l'Allemagne avait alors précisé qu'elle souhaitait seulement créer une commission qui donne des recommandations, aucun membre du groupe de travail n'aurait fait le voyage jusqu'à Vienne pour participer aux réunions. Quoi qu'il en soit, toutes les délégations présentes, c'est-à-dire le Liechtenstein, la Slovénie, l'Autriche et la Suisse, rejetèrent la requête de l'Allemagne. L'Italie, la France, Monaco et l'Union européenne n'ont pas pris position. Ces parties contractantes et signataires n'ont en effet pas participé à la réunion et ne se sont pas fait excuser.

La prochaine réunion aura à nouveau lieu à Vienne les 4 et 5 octobre 1999.

Organisation mondiale de la santé OMS

## Coûts de la santé: 26,7 mia EUR dus au trafic routier

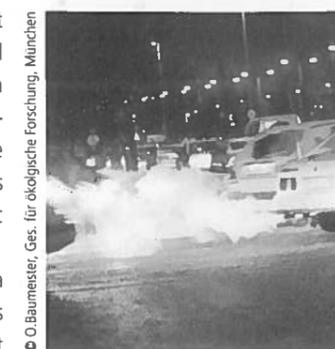
**La Troisième conférence ministérielle sur l'environnement et la santé organisée par l'OMS à Londres du 16 au 18 juin 1999 réunissait les ministres de l'environnement, de la santé et des transports de 51 pays européens. Elle a porté sur onze grandes questions, dont «le transport, l'environnement et la santé».**

Réd. – Pour cette conférence, un rapport sur les coûts de la santé liés au trafic routier et à la pollution de l'air en général a été rédigé de façon tripartite entre l'Autriche, la France et la Suisse. L'étude a été effectuée en collaboration par trois groupes de spécialistes, le premier responsable des aspects de pollution de l'air (évaluation de l'exposition à la pollution de l'air en général et celle due au trafic routier), le deuxième de l'épidémiologie (évaluation du rapport entre la pollution de l'air et la santé), le troisième des aspects économiques (évaluation des impacts de la pollution de l'air sur la santé et leur monétarisation). La méthodologie était la même pour les trois pays. Les structures et méthodes de relevés statistiques,

pratiquement similaires dans les trois pays, confèrent à ce rapport une fiabilité élevée. Ce groupe de travail transdisciplinaire arrive aux conclusions suivantes: en 1996, les coûts de la santé occasionnés par la pollution de l'air en Autriche, en France et en Suisse, se sont élevés à 49,7 milliards d'EUR, dont 26,7 milliards sont à imputer à la pollution de l'air liée au trafic routier.

Sur le fond, le principe de la monétarisation de la santé reste cynique, au vu des souffrances humaines que l'on tente de quantifier. Ce mal est certainement nécessaire, du fait que l'argent reste actuellement la seule valeur que comprend notre société. Le groupe de travail estime que les résultats de leur rapport «soulignent le besoin d'action». Si les ministres de l'environnement, de la santé et transports des 51 pays européens présents à Londres ne réagissent pas, cette étude viendra gonfler les rangs des études intéressantes mais inutiles... et les citoyennes et citoyens auront une raison de plus de se sentir floués par les politiques.

La synthèse de ce rapport est disponible sous [www.who.dk/London99](http://www.who.dk/London99).



© O. Baumaster, Ges. für ökologische Forschung, München

Accidents dans les tunnels routiers du Mt Blanc et de Tauern

## Un coup de main au ferroutage?

**Les accidents des tunnels du Mt Blanc et de Tauern ont modifié considérablement le visage du transit routier alpin. En tout, ce ne sont pas moins de 3800 poids lourds/jour (en moyenne 2000 au Mt Blanc et 1800 au Tauern) qui doivent choisir un autre axe de transit ou un autre mode de transport.**

Réd. – Si avant la catastrophe du Mt Blanc, le tunnel du Fréjus voyait passer plus de 2000 poids lourds par jour, le nombre se monte aujourd'hui à un peu moins de 4000 avec des pointes à plus de 5700. Près de 85% du trafic du Mt Blanc a été transféré sur le Fréjus, dans une moindre mesure sur d'autres cols. On peut parler d'un transfert totalement anarchique du trafic poids lourds sur les infrastructures routières du reste des Alpes françaises, occasionnant un mécontentement croissant des populations et des autorités régionales concernées. Ce transfert vers le sud-ouest est naturellement dû à la limitation à 28 t sur les routes helvétiques. Les pressions du gouvernement italien afin de lever provisoirement

cette limitation se sont heurtées à un «non» catégorique du gouvernement suisse. La capacité des sociétés ferroviaires à absorber ce trafic est proche de zéro. La SNCF n'est pas équipée et sur l'axe du Gottard, on observe une hausse non représentative depuis mars. En Suisse, les arguments avancés sont d'une part le prix d'un trajet, d'autre part, le manque de matériel roulant adéquat pour assurer l'autoroute roulante et les gabarits trop petits du tunnel du Gottard.

Le cas du tunnel de Tauern diffère quelque peu. Ökombi, la société organisant l'autoroute roulante a transporté entre Wels et Villach 3474 poids lourds pendant le mois de juin 1999, alors que ce chiffre ne s'élevait qu'à 530 pour la même période en 1998. La capacité a été multipliée par 6 et celle-ci est d'autant plus utilisée que l'Etat autrichien accorde des subventions substantielles. Entre Salzbourg et Ljubljana, le nombre poids lourds transportés a doublé pour la même période (687 PL/juin 98 contre 1425 PL/juin 99). Reste qu'en absolu, le rail n'absorbe qu'une infime partie du trafic qui passait par le tunnel de Tauern.



© Ges. für ökologische Forschung, München

## Fondation de CIPRA-Slovénie

**CIPRA-Slovénie fonctionnait depuis plusieurs années sans présenter de structure formelle. La représentation de la CIPRA est maintenant devenue une association officiellement enregistrée. Son président sera l'ancien président du Comité permanent de la Conférence alpine, M. le prof. Milan Naprudnik.**

Réd. – Pendant de longues années, c'est M. Janez Bizjak qui fut à la tête de CIPRA-Slovénie. Son travail à la direction du Parc national de Triglav l'empêchait de consacrer à CIPRA-Slovénie autant d'heures qu'il l'aurait souhaité. C'est pourquoi il souhaitait depuis quelque temps se décharger d'une partie de ses responsabilités.

### Un président célèbre

C'est maintenant chose faite. Le prof. Milan Naprudnik est prêt à assumer la présidence de la représentation slovène de la CIPRA. Entre 1994 et 1998, M. Naprudnik fut président du Comité permanent de la Conférence alpine et il est par là bien connu dans les Alpes comme «Monsieur Convention alpine». A cette époque, il a toujours essayé d'intégrer la position

**Janez Bizjak, Milan Naprudnik, Andreas Weissen, Andreas Götz (de d. à g.)**



Emil Fejanc

## Pocar : maintien du patrimoine slovène



**La ferme rénovée avec soin**

La maison paysanne Pocar construite en 1775 – le document le plus ancien relatif à cette construction porte même la date de 1609 – constitue un véritable petit bijou d'architecture traditionnelle. Située dans l'une des plus belles vallées des Alpes, Zgornja Radovna, cette ferme possède une valeur indéniable, non seulement en raison de son âge, mais aussi par l'originalité de son architecture et la richesse de sa décoration intérieure.

La restauration de cette maison a pu être réalisée avec le soutien du Programme PHARE du Parc national de Triglav par la commune de Kranjska Gora, membre du réseau de communes «Alliance dans les Alpes». La

rique de la CIPRA dans la mise en place de la Convention. Après que la Slovénie eut cédé à la Suisse la présidence de la Convention alpine, M. Naprudnik put prendre sa retraite.

### Locaux et directrice

M. Naprudnik ne va pas s'ennuyer à la présidence de CIPRA-Slovénie. Le nouveau Comité directeur s'est fixé des objectifs ambitieux. On veillera à appliquer la Convention alpine en Slovénie en tenant compte des recommandations définies par le plan d'action de la CIPRA. En outre, le Comité directeur souhaite apporter un soutien à CIPRA-International dans la réalisation de ses projets. Comme entrée en matière, CIPRA-Slovénie présente sur cette page un exemple type pour le Livre blanc de la CIPRA.

La CIPRA a été logée pendant de longues années dans les locaux administratifs du Parc national de Triglav à Bled. L'année dernière elle eut la possibilité d'être hébergée par le Regional Environment Center à Ljubljana et le 1<sup>er</sup> juillet 1999, elle s'installa dans ses propres locaux à Ljubljana, où se trouve le bureau de la directrice, Madame Maja Kožar. Le Comité directeur y dispose aussi d'une salle de réunion.

Le Comité directeur de CIPRA-International remercie cordialement M. Janez Bizjak de l'engagement dont il a fait preuve en faveur de la CIPRA. Il souhaite plein succès au nouveau président et au Comité directeur, dont M. Bizjak continue de faire partie.

CIPRA-Slovénie, Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana Slovenija. Tél. 00386-61-123 13 43 (int. 209) email: cipra@gozdis.si

CIPRA-Slovénie

## La Slovénie, un pays méconnu sur le versant ensoleillé des Alpes

**Avec ses 20'000 km<sup>2</sup> et ses 2 millions d'habitants, la Slovénie est l'un des plus petits pays d'Europe. Des enquêtes menées au sein de l'UE montrent que la Slovénie est peu connue des Européens.**

Cette situation a aussi ses avantages. A long terme, ce pays, qui ne dispose pas de ressources naturelles remarquables, devrait tirer un meilleur parti de sa situation et de sa diversité géographique et biologique. Les possibilités de ce jeune Etat se trouvent justement dans ses produits de qualité.

La déclaration d'indépendance de 1991 fut suivie de la guerre de dix jours, dont la Slovénie sortit sans conséquences graves. La coupure d'avec le marché yougoslaves fut plus facile pour ce pays que pour d'autres républiques du fait de son économie orientée vers l'Europe. Cette réorientation a surtout provoqué une crise de l'industrie, employant beaucoup de main d'œuvre et technologiquement dépassée. Tous les essais pour la maintenir artificiellement en vie ou pour la restructurer échouèrent, ce qui a entraîné aussi un taux de chômage élevé (14%). Notons par contre que cette situation a eu pour avantage d'épargner l'environnement. Bien que la campagne slovène soit quasiment intacte, les anciennes zones industrielles subsisteront encore longtemps comme des taches dans le paysage. Actuellement, on peut dire que les Slovènes sont très conscients de l'importance de l'environnement. Toutefois les territoires plats, du fait de cultures intensives, sont encore exposés à des charges environnementales assez importantes, ce qui représente une menace à long terme pour l'alimentation en eau.

L'euro-scepticisme est surtout répandu parmi les agriculteurs. Les paysans slovènes ne sont pas en mesure de concurrencer l'offre agricole européenne, ou même mondiale. Plus rapide sera la prise de conscience de l'Etat et des paysans, moindre sera le prix à payer par l'Etat et l'environnement. Malheureusement, l'Etat slovène préfère encore et toujours la quantité à la qualité. Il serait plus avantageux d'acheter des produits de masse sur le marché mondial; les paysans slovènes pourraient ainsi se consacrer à la culture biologique produisant de petites quantités au lieu de pratiquer une culture intensive soutenue par la chimie. Les cultures biologiques n'en sont encore qu'à leurs premiers pas – même le contrôle de qualité n'est pas effectué par une institution slovène mais par un organisme autrichien – la production et la demande

sont toutefois en augmentation, tout comme la popularité et la qualité du tourisme dans le pays. Tout ceci garantit aux paysans une source sûre de revenus. Le tourisme, qui pourrait se développer suffisamment pour constituer un secteur important, mise surtout sur la nature. La Slovénie est un petit pays, mais plein de charme, au point d'intersection des Alpes, du Bassin pannonien et de l'Adriatique, où se marient les données naturelles et culturelles les plus diverses. La verte Slovénie est l'un de deux pays d'Europe les plus boisés, le troisième pays du vieux Continent quant à la richesse de la flore et de la faune. Elle possède 46 kilomètres de côtes; quantité de lacs et de fleuves attirent les sportifs, les nombreux bains thermaux répondent aux souhaits les plus divers et, hiver comme été, le tourisme de montagne est à même de contenter les hôtes les plus exigeants. La Slovénie est connue tant pour son vin que pour ses grottes et ses monuments culturels et peut se prévaloir de l'originalité de ses spécialités culinaires.

Huit ans après l'éclatement de la Yougoslavie, la Slovénie en tant que seul Etat successeur a réussi à se rapprocher de l'«Europe unie». D'un point de vue économique, la Slovénie compte parmi les pays d'Europe centrale qui sont le mieux préparés à l'adhésion. Avec un revenu de 10'000 dollars par habitant, elle se range au côté des pays peu développés de l'UE. En ce qui concerne la politique intérieure, elle fait partie des démocraties stables et elle ne prend part à aucun conflit international. Une grande partie des rapports officiels et des avis favorables émanant des institutions européennes attestent que la Slovénie est prête à devenir membre à part entière de l'UE. Cependant, l'adaptation à la législation de l'UE devrait se faire encore plus rapidement et les quelques modifications nécessaires devraient être effectuées. L'adhésion à l'UE prévue pour 2003 signifie un grand pas en avant pour la Slovénie. De nombreux Slovènes, qui ne sont pas défavorables à une adhésion à l'UE, partagent aussi cette opinion. Mais ils rejettent résolument toute alliance politique ou territoriale avec les Etats des Balkans.

*Darinko Kores Jacks  
Večer, Maribor*



**Slovénie: les aspects naturels et culturels se côtoient étroitement**

Jeux olympiques d'hiver

## Changer les règles des Jeux!

**En 2006, les JO d'hiver seront organisés à Turin. Par cette décision, le CIO a montré que les JO d'hiver sont l'affaire de grandes agglomérations et de grands centres. Les régions «périphériques» telles que le Valais ou celle des Senza confini (candidature de Klagenfurt) n'ont pas la confiance des membres du CIO pour organiser une telle manifestation.**



© Ges. für ökologische Forschung, München

**Les régions périphériques ne sont pas adaptées à l'organisation de Jeux olympiques d'hiver**

L'organisation des JO d'hiver 2006 et les infrastructures qui lui sont liées ne seront pas sans poser de problèmes à la région de Turin. Les ONG de cette région se retrouvent face à un défi important qui consistera à limiter les dégâts, tant au niveau environnemental qu'au niveau économique.

### Nouvelle donne

La CIPRA, dans une brochure publiée en 1998 a dénoncé le gigantisme atteint par les JO d'hiver. De l'avis d'un groupe d'experts réuni à cette occasion, il n'est plus possible d'organiser des JO d'hiver dans les Alpes en les intégrant dans une logique de développement durable de la région désignée. Etant donné l'importance accordée par notre société à ce genre d'événements sportifs et donc en ne remettant pas en question leur importance intrinsèque, il existe deux solutions: les redimensionner ou les restructurer.

### Redimensionnement

Pour éviter des désillusions quant aux retombées financières, il est nécessaire de redimensionner à la baisse les JO d'hiver. Les infrastructures liées à la pratique de certaines disciplines sont un danger important pour la santé économique d'une région, leur rentabilité après les JO étant impossible. Il est donc nécessaire d'effectuer une analyse de fond afin d'éliminer de la liste des disciplines olympiques, des disciplines gourmandes en infrastructures inutiles et coûteuses et qui sont pratiquées par un nombre ridiculement petit de sportifs (le bobsleigh par exemple). Un redimensionnement vers une organisation plus responsable est possible pour autant que les membres du CIO prennent leurs responsabilités.

### Retour au système olympien

Dans la logique de la Grèce antique, la seule ville d'Olympie accueillait les Jeux. L'idée de reprendre ce système possède des avantages indéniables: les infrastructures sont employées plusieurs fois et ne sont pas reconstruites chaque 4 ans dans une autre région. Afin de profiter de la couverture médiatique, il est imaginable de vendre à une région des plages publicitaires télévisées. L'importance prise par la télévision dans ce genre d'événement sportif est indéniable. Les

rentrées liées à la vente de billets représentent environ 5% du total des revenus alors que les droits de retransmission constituent environ 40% des revenus pour l'organisation de JO d'hiver. La région qui achète ces plages publicitaires aurait la possibilité de se donner une plate-forme sur laquelle elle pourrait se présenter au monde, et ce à bon compte vu qu'elle n'est pas contrainte de construire des infrastructures inutiles et coûteuses.

### Des JO d'hiver décentralisés dans des lieux déterminés

La télévision permet de délocaliser les événements sportifs. Peu importe le lieu pourvu que le spectacle soit au rendez-vous. En distribuant les différentes disciplines sportives ou groupes de disciplines dans différentes régions du monde, on résout deux problèmes: la région choisie n'est pas contrainte de développer un parc d'infrastructures gigantesques et inutile une fois les JO terminés pour satisfaire aux exigences du CIO, puisqu'on choisira les lieux déjà équipés dans une large mesure; les problèmes de collisions d'horaires entre deux disciplines sont résolus par le fait que 24 heures sont à disposition au lieu de 10 ou 12, et ce grâce aux décalages horaires. On peut ainsi cibler les fuseaux horaires dans lesquels se trouvent les téléspectateurs les plus friands de telle ou telle discipline sportive en leur offrant du direct. Cela réjouirait les téléspectateurs, donc les sponsors, donc le CIO. Le CIO y verra certainement ses avantages et consentira à casser le doux mythe de la grande réunion dans un seul lieu de la famille olympique. Il a déjà effectué une démarche de ce genre il n'y a pas si longtemps en autorisant les professionnels à participer à la plus grande fête du sport.

Ces trois modèles parmi d'autres ont pour point commun d'éviter à une région les désillusions financières qui accompagnent fidèlement les JO d'hiver. Si le respect de l'environnement constitue un aspect important de la problématique de ce genre de grande manifestation, le respect du porte-monnaie du contribuable en est un autre, tout aussi important.

La gueule de bois de Sion 2006 ne s'est pas encore dissipée et déjà de nouveaux fantasmes olympiques font leur apparition en Suisse: les membres du comité directeur de l'association touristique «Vacances aux Grisons» poléminent par médias interposés au sujet d'une éventuelle candidature Grisons 2010 ou 2014. En même temps, Kitzbühel/Tyrol fait part de son désir d'organiser les Jeux de 2010.

Retour du loup

## Patous et saint-bernard à la rescousse

**Feuilles volantes distribuées dans les auberges, écriteaux accrochés aux panneaux indicateurs: au sud des Alpes françaises, les randonneurs et randonneuses sont avertis d'une rencontre possible avec de grands chiens blancs gardiens de troupeaux. Les robustes «patous des Pyrénées» sont de retour dans les Alpes après presque cent ans d'absence.**

Quand en 1992 des loups de l'Apennin ligure colonisèrent à nouveau les Alpes maritimes italiennes et françaises et dévorèrent de nombreux moutons, les éleveurs se virent contraints d'appliquer à nouveau les anciennes mesures de protection. Depuis lors, toujours plus de troupeaux sont gardés par des «patous». A la différence des petits chiens de bergers, qui rassemblent le troupeau, le «patou» protège les moutons contre toute incursion extérieure. Il crée une zone de protection tout autour des moutons qui pâturent. Si un promeneur franchit cette frontière invisible, le chien va s'approcher de lui et aboyer. Les feuillets imprimés et les panneaux d'information donnent une consigne à observer dans ce genre de situations: «Rester calme!» Un comportement inadapté peut déclencher une attaque; la personne qui reste «cool» est flairée par le chien, puis identifiée comme être humain et n'a donc rien à craindre.

La réintroduction des «patous des Pyrénées» dans les Alpes françaises est soutenue depuis 1997 par le pro-

jet «Life» de l'UE. En plus de l'achat de chiens protégeant les troupeaux, la construction d'abris, l'acquisition d'enclos et le recrutement de bergers sont également soutenus. En cas de dommages aux troupeaux, une indemnisation est également apportée.

### Projet Loup Suisse

Durant l'été 1999, un loup est aperçu en Valais pour la troisième fois depuis 1995. L'analyse génétique des crottes de l'animal révèle que ce dernier est issu d'une population italienne qui avance vers le nord par la France et l'Italie.

D'entente avec les cantons concernés, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a lancé début 1999 le projet Loup Suisse. Celui-ci repose sur trois piliers:

- soutien aux petits éleveurs dans la prévention des dégâts,
- indemnisation en cas de dommage et
- autorisation de tirer le loup en cas de dégâts intolérables.

Onze chiens et cinq ânes ont déjà été placés en Valais pour protéger les troupeaux de moutons. En plus des «patous», on recourt aussi aux saint-bernard, qui ont une longue tradition dans la région. Les expériences menées durant ces premiers mois sur des prairies clôturées sont positives et prometteuses.

Andreas Weissen, président de CIPRA-International



**Le saint-bernard en tant que chien de protection**

## Le Parlement européen et les Alpes

Le traité d'Amsterdam fait du Parlement européen (PE) un des piliers majeurs de l'UE en lui donnant un pouvoir de codécision.

Avec le vote du 13 juin, la majorité au sein du Parlement européen – qui compte 626 membres (MPE) – a passé des socialistes européens (PSE) aux conservateurs (PPE) – actuellement 180:224 contre 214:201 auparavant. Autres groupes parlementaires de poids: libéraux démocrates ELDR (43 contre 42 MPE auparavant), verts (38 contre 27), gauche verte (35 contre 34). Dans le PE, il n'existe toutefois pas de coalitions fixes.

Nouveau: le pourcentage de femmes (+9%), l'apparition de nouveaux visages (un bon 50% des délégués des Etats alpins) et l'organisation du travail des commissions à l'intérieur du Parlement. Changements d'appellations significatifs? Des commissions essentielles pour les Alpes (transports et tourisme, politique régionale) ont été regroupées. Y siègent face à face l'alpiniste Reinhold Messner (vert) et le champion du monde de rallye Ari Vatanen (PPE). Pour les question

alpines, on s'adressera notamment à Reinhard Rack, expert en droit à Graz (PPE). Au sein de la commission pour l'agriculture et le développement rural, les Alpes sont également faiblement représentées. L'expert de l'agriculture de montagne Michl Ebner (PPE) et R. Messner font du Tyrol du Sud la région des Alpes la mieux représentée. Pour l'Allemagne, trois PPE et un député vert représentent les Alpes, du moins si l'on prend en compte le seul critère géographique.

Le thème essentiel des énergies renouvelables, est traité par le spécialiste en la matière, Hans Kronberger, député hors parti. A ses côtés au sein de la commission environnementale: l'ex-ministre de l'environnement et initiatrice de la Convention alpine Marilies Flemming (PPE). Elément non dénué d'importance pour la Slovénie en quête d'adhésion: Ursula Stenzel (PPE) est directrice du groupe de travail pour l'élargissement de l'UE.

Reinhard Gschöpf/Birgit Reiner

Conférence annuelle 1999 de CIPRA-Autriche

## «L'UE et les Alpes – implications de l'AGENDA 2000 sur l'espace alpin»

**L'AGENDA 2000 est le concept économique de l'UE. Sa validité s'étend jusqu'en 2006. Les résolutions prises par le Conseil de l'Europe les 24 et 25 mars 1999 ont conclu les négociations autour du paquet d'ordonnances AGENDA 2000. Il s'agit maintenant de s'en accommoder et de travailler en tenant compte de ces résolutions.**

La Conférence de CIPRA-Autriche a offert à un nombre public une vue d'ensemble intéressante sur la réalité de ce qu'est en 1999 la politique européenne pour les Alpes. Les thèmes clefs de l'agriculture de montagne, de l'économie forestière alpine ainsi que du fonds structurel et du développement régional ont permis un aperçu sur trois secteurs de développement fortement touchés dans l'espace alpin. Une nouvelle fois, la question s'est posée de savoir si classer les Alpes comme région écologiquement sensible est une chance ou un danger dans le cadre de l'UE.

Pour l'essentiel, il s'agissait de savoir s'il y a lieu d'appréhender les problèmes, questions, attentes et

chances de l'espace alpin dans le cadre légal et financier de l'UE jusqu'en 2006 ou s'il convient d'adopter une approche différente pour atteindre ces mêmes objectifs. La Convention alpine, signée en 1991 par l'UE et l'Autriche, constitue déjà une convention pour la protection des Alpes. Mais a-t-on même tenu compte des recommandations de la Convention alpine?

Les réponses des conférenciers et de leurs interlocuteurs aux questions relatives à la protection offerte aux Alpes par les mesures de l'AGENDA 2000 ont montré une grande hétérogénéité. CIPRA-Autriche publiera les actes de cette Conférence en automne 1999. On pourra se les procurer auprès de CIPRA-Autriche, Alser Strasse 21/5, 1080 Vienne, cpra@oegnu.or.at.

*Bettina Scheiderbauer*  
CIPRA-Autriche

Pour une taxe poids lourds européenne liée aux prestations

## Mobilisons-nous pour la vérité des coûts dans les Alpes

**Les organisations environnementales s'investissent depuis des années en faveur de l'introduction de taxes plus justes pour le trafic des poids lourds à travers les Alpes. La Suisse a fait un grand pas dans cette direction en adoptant en septembre 1998 une taxe poids lourds liée aux prestations. Il s'agit maintenant d'étendre au niveau européen cette mesure d'importance pour les Alpes.**

Une taxe poids lourds liée aux prestations constitue l'une des conditions les plus significatives pour éviter les transports inutiles et favoriser le transfert sur le rail du trafic de marchandises. Elle a donc une importance primordiale pour les Alpes, qui souffrent tout particulièrement du trafic. La Commission de l'UE aussi reconnaît et soutient dans son Livre blanc édité en juin 1998 l'introduction de taxes relatives au trafic des poids lourds répondant au principe du pollueur-payeur et prenant également en compte les coûts externes. Toutefois la mise en œuvre du Livre blanc ne se fait que lentement.

Pour accélérer son application, il faut avant tout faire pression sur le monde politique. C'est pourquoi l'Initiative des Alpes Suisse a lancé d'entente avec l'Association Transport et Environnement (ATE) Allemagne une pétition en faveur de l'extension à toute l'Europe d'une taxe poids lourds liée aux prestations, qui reçoit également le soutien de CIPRA-International. Cette pétition sera transmise début octobre au Parlement européen et aux ministres européens de l'environnement ; elle a déjà été signée par nombre d'organisations environnementales, syndicats et sociétés ferroviaires de toute l'Europe. D'entente avec ces partenaires, une association internationale d'organisations environnementales fera pression dès l'automne tant à Bruxelles que dans les différents pays de l'UE pour l'introduction d'une taxe bien pensée.

*Renate Zauner*  
Initiative des Alpes

Belluno 1999

## Ville alpine de l'année

**Belluno, chef-lieu de la province du même nom en Vénétie, porte cette année le titre de «ville alpine de l'année». Cette distinction attribuée par un jury international est un honneur pour la ville élue mais elle implique aussi des devoirs.**

Avec ses 36'000 habitants et ses 146,6 kilomètres carrés, cette ville passe pour l'une des plus belles d'Italie, offrant une excellente qualité de vie. Le centre historique de Belluno, avec sa «piazza» dans le grand style vénétien, s'étend sur un haut plateau d'où l'on peut voir les Dolomites.

Les autorités de la ville de Belluno, avec son maire Maurizio Fistarol, ont mis un point d'honneur à composer pour l'année 1999 un programme attractif, qui comprend plus de cinquante manifestations culturelles, scientifiques, sportives et liées à la protection de la nature.

### Rete Montagna

La «Rete Montagna», un réseau regroupant des centres de recherches sur la montagne, fut ainsi fondée le 27 mars 1999 à l'initiative de la Fondazione Giovanni Angelini. En plus de l'établissement d'un catalogue commun des bibliothèques, de l'édition d'un bulletin et de la collecte d'anciens documents non publiés, un appel international sur un objet de recherche spécifique sera lancé tous les deux ans.

Des spécialistes de toute la province de Belluno ont participé en mai dernier à une conférence sur le thème «Ecosystème d'un fleuve dans une ville alpine». Le projet du parc du fleuve Piave fut également présenté à cette occasion.

### Maribor 2000

A l'occasion de la fête de San Martino du 12 au 14 novembre, le titre de «ville alpine de l'année» pour l'an 2000 passera à l'ancienne ville industrielle slovène de Maribor. Sont également prévus pour ce week-end des workshops sur le thème de l'énergie et de l'eau, qui verront des spécialistes des villes de Belluno, Villach et Maribor examiner différentes possibilités de coopération future.

*Andreas Weissen*  
président de CIPRA-International

## Et les Alpes occidentales?

Toutes les villes à avoir reçu le titre se trouvent dans les Alpes orientales, très peu de villes des Alpes occidentales s'étant portées candidates jusqu'à maintenant. Le jury international aimerait corriger le plus rapidement possible cette répartition géographique inégale et souhaite recevoir des candidatures des Alpes françaises et du Piémont. Des documents sont disponibles auprès de l'association.

## Ville alpine de l'année 2000

Chaque année, un jury international composé de représentants de la CIPRA, de la «Communauté de travail Villes des Alpes» et de Pro Vita Alpina, décerne le titre de «ville alpine de l'année». Toutes les villes situées dans l'Arc alpin ont la possibilité de se porter candidates. Après Villach en 1997/1998, Belluno s'est vu décerner ce titre en 1999. La ville alpine de l'an 2000 sera Maribor.

La ville alpine de l'année s'engage plus particulièrement au cours de l'année à :

- donner un aperçu critique sur la situation et la fonction de la ville au sein de l'espace alpin
- assurer la participation active de la population
- reconsidérer les relations avec la région environnante
- mettre en œuvre des projets concrets de développement durable (cf. Convention alpine)
- collaborer avec d'autres villes situées dans et hors de l'espace alpin.

**Contact:** Association Ville alpine de l'année, Lederergasse 20, A-9500 Villach  
Tél. & Fax: 0043/4242 21 93 95, E-Mail: a.kuebler@magnet.at

**Référence bibliographique:** Manfred Perlik et Anton Kübler (éd.): Das Städtische und die Alpenkonvention, Dokumentation der Ergebnisse des Pilotprojektes «Alpenstadt des Jahres Villach, 97»



Belluno: ville alpine de l'année 1999

Exemple pour le Livre Blanc

## Projet d'agrandissement du Parc national suisse

Réd. – Le Parc national suisse en Engadine a agrandi son territoire en plusieurs étapes depuis 1914, jusqu'à atteindre sa surface actuelle de 169 km<sup>2</sup>. Toutefois aucune nouvelle zone n'a été intégrée depuis 1961. Autrefois le seul d'Europe centrale, ce parc national est entre-temps devenu le deuxième plus petit des quatorze parcs nationaux des Alpes. Selon les connaissances actuelles et contrairement à ce qu'en pensaient à l'époque les fondateurs du parc, la surface à disposition est trop restreinte pour offrir un cadre de vie approprié à toutes les espèces indigènes animales et végétales qui s'y trouvent. Depuis 1996, un agrandissement est sérieusement envisagé.

On prévoit surtout, en plus de l'agrandissement de la zone centrale actuelle, l'établissement d'une zone périphérique. Cette dernière entourerait la zone centrale d'une enceinte protectrice et aurait pour objectif le maintien d'espaces de vie spécifiques pour les espèces indigènes. Au contraire de la zone centrale, la

zone périphérique intégrerait les activités humaines qui sont compatibles avec le respect de la nature.

Les différents groupes d'intérêt ont été rapidement intégrés dans les négociations afin d'obtenir un agrandissement durable et qui ne soit pas remis en question. Cependant, des adversaires du projet se sont récemment manifestés.

Dans l'article 11 du Protocole «Protection de la nature et entretien des paysages» de la Convention alpine, les Parties contractantes s'engagent «à conserver, à gérer, et, le cas échéant, à agrandir les aires protégées existantes dans le but pour lequel elles ont été créées, ainsi qu'à désigner, dans la mesure du possible, de nouvelles aires protégées. Elles prennent toute mesure appropriée pour éviter la détérioration ou la destruction de ces aires protégées.» (alinéa 1).

La surface du Parc national suisse sera agrandie

Schweizer Nationalpark



Exemple de la Liste noire

## Tyrol: autoriser aujourd'hui le terrain de golf de la «Schwemm» construit illégalement?

Réd. – La zone humide de la Schwemm près de Walchsee (Autriche/Tyrol) est l'un des marais les plus importants de tout l'espace alpin. Des espaces animales et végétales menacés dans toute l'Europe trouvent ici un dernier refuge. Cependant, en bordure de cette zone humide s'étend depuis 1997 un terrain de golf construit illégalement, qui détruira progressivement mais sûrement ce précieux espace de vie.

C'est le WWF qui contesta systématiquement la présence de ce terrain de golf. L'organisation écologiste critiqua le gouvernement tyrolien parce que le biotope accueillant de nombreux oiseaux qui environne Kaisergebirge, Schwemm et Walchsee n'avait pas été classé zone protégée d'importance européenne (Natura 2000), bien qu'il compte parmi les trois sites ornithologiques les plus importants d'Autriche, du fait de la présence simultanée de paysage montagneux, de forêts intactes et de zones humides. C'est pourquoi le WWF-Autriche a présenté un recours devant la Commission de l'UE.

Indépendamment de cela, on considère au Tyrol que ces polémiques autour du terrain de golf sont terminées. En effet, l'élue régionale pour la protection de

la nature, Christa Gangl (Parti socialiste) et le maire de Walchsee, Andreas Mayr, ont convenu récemment de l'accord suivant: Mme Gangl s'engage à ne pas faire opposition au terrain de golf déjà existant et Mayr s'engage au nom de la commune à assurer une protection active de la nature dans la Schwemm. Dorénavant, le haut marais de la «Schwemm», qualifié par Mayr de «joyau naturel dans la région de Kaiserwinkel», doit aussi être classé officiellement comme zone protégée.

L'article 9 du protocole «Tourisme» de la Convention alpine stipule: «Les Parties contractantes veillent à ce que le développement touristique soit adapté aux particularités de l'environnement et aux ressources disponibles de la localité et de la région intéressée.»

Dans l'article 13 du protocole «Protection de la nature», les Parties contractantes s'engagent «à prendre les mesures nécessaires pour garantir une conservation à long terme et quantitativement suffisante des types de biotopes naturels et semi-naturels, de même qu'une répartition territoriale conforme à leurs fonctions.» (alinéa 1)

Le golf «Schwemm» fonctionne depuis 1997 sans qu'une autorisation de construire ait été délivrée

WWF Tyrol/Hermann Sonntag



## Histoire des Alpes de 1500 à 1900

Réd. – Jon Mathieu analyse l'histoire des Alpes du 16<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle à partir des limites géographiques de la Convention alpine et sous deux perspectives: économique et politico-sociale. Dans la première partie de l'ouvrage, il démontre en prenant l'exemple de l'élevage et de l'agriculture que la pression croissante de la population a provoqué une intensification des procédés agricoles et une urbanisation des Alpes. Dans la deuxième partie de son étude, l'auteur accorde toute son attention aux facteurs politiques. L'influence de l'organisation agricole (grandes propriétés féodales ou petits paysans) a entraîné des différences nettes dans le développement de l'espace alpin. Formé à l'école de Braudel, Mathieu énonce de façon nouvelle les questions du développement des Alpes et adopte des approches théoriques. L'auteur se livre à un examen des mythes connus des Alpes et apporte des précisions sur les vérités historiques. Il démontre par exemple de façon tout à fait convaincante que l'adaptation à la nature considérée comme optimale que l'on prête souvent à l'économie alpestre est en fait un produit de l'intensification de l'agriculture.

Jon Mathieu, *Geschichte der Alpen 1500 – 1900. Umwelt, Entwicklung, Gesellschaft. Editions Böhlau Vienne 1998. 253p. ISBN 3-205-98928-7 (allemand)*



## L'environnement dans l'Union européenne au tournant du 21<sup>e</sup> siècle

L'Agence européenne pour l'environnement a publié en juin son rapport, intitulé «L'environnement dans l'Union européenne au tournant du 21<sup>ème</sup> siècle». Ce rapport décrit l'état actuel de l'environnement et donne une estimation de l'évolution future d'ici à 2010.

Réd. – Le rapport en vient à la conclusion que la qualité de l'environnement dans l'UE ne s'est pas foncièrement améliorée, malgré la politique environnementale pratiquée depuis 25 ans par l'Union européenne. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes:

- Depuis 1990, on constate une nette dissociation entre l'émissions de polluants et la croissance du produit intérieur brut. L'augmentation de l'efficacité écologique dans le secteur de l'énergie et de l'industrie est à nouveau compensée par la croissance de la production et de la consommation.
- En dépit de la augmentation de l'efficacité énergétique, la consommation en énergie de l'UE augmentera d'environ 15% entre 1995 et 2010. En effet, le trafic des véhicules privés va augmenter de 30%, le trafic de marchandises de 50% et le nombre de ménages va également s'accroître. Sans efforts supplémentaires, il ne sera pas possible d'at-

teindre les objectifs de l'UE: réduire les émissions de gaz responsables de l'effet de serre de 2008 à 2012 de 8% par rapport à 1990 – comme elle s'y est engagée à Kyoto – et atteindre d'ici à 2010 une proportion de 12% d'énergies renouvelables dans la totalité des énergies utilisées.

- Dans le secteur du tourisme, on s'attend à une croissance de 50% de 1996 à 2010, avec toutes les conséquences que cela implique sur le trafic et la consommation d'énergie.
- La consommation de surfaces pour le développement urbain atteint 120 ha par jour dans certains pays.
- Les industries chimiques exercent une pression continue. Si les émissions de plomb ont baissé, les émissions d'autres métaux lourds, surtout de cadmium et de cuivre, sont en augmentation.
- Des instruments comme l'audit et le management environnemental sont toujours plus intégrés dans les processus de décision des entreprises. Il existe à cet égard de grandes différences entre les pays de l'UE: 75% des entreprises certifiées se trouvent en Allemagne.

*Environment in the European Union at the turn of the century, European Environment Agency 1999, 446 pages, ISBN 92-9157-202-0*



Vous trouverez le texte complet en anglais ainsi que des résumés dans toutes les langues de l'UE sur Internet, en tapant: [www.eea.eu.int/Document/3-yearly/eu98/index.html](http://www.eea.eu.int/Document/3-yearly/eu98/index.html)

# Agenda de la CIPRA

**16.09.99 – 09.10.99 Zurich**

**Exposition «Schöne neue Alpen – visite des lieux»**

Dans la cour vitrée de l'Université de Zurich, bâtiment principal – Le Conseil municipal de la ville de Zurich et le Grand Conseil du canton d'Uri vous invitent au vernissage officiel (16.09.99 à 17 heures)

**Renseignements:**

Paul Knüsel, Zähringstr. 26, CH-8001 Zurich,  
Tél. 0041 1 262 88 16, Fax 0041 1 262 88 16

**25.09.99 – 02.10.99 Maria Luggau, Carinthie**

**Semaine de formation**

**Tourisme intégratif et douces pérégrinations!**

**Renseignements:**

ITF Institut für integrativer Tourismus und Freizeitforschung,  
A-1150 Vienne, Fax: 0043 1 812 97 89

**30.09.99 – 02.10.99 Trente**

**La ville à la montagne – la montagne à la ville**

Ce colloque souhaite présenter un concept de la région de montagne, et en particulier de l'espace alpin, qui privilégie les aspects corrélatifs et qui enrichisse l'image d'une culture, qui a trop longtemps considéré la recherche comme fermée sur elle-même, seulement «traversée», mais pas transformée par les événements et les processus significatifs pour l'évolution de la société européenne.

**Renseignements:**

Università degli Studi di Trento,  
Via Belenzani, 12, I-38100 Trento  
Elisabetta Nones Tél. 0039 0461 88 11 66, Chiara Perini,  
Tél.: 0039 0461 882 203, Fax: 0039 0461 882 222  
enones@amm.unitn.it, cperini@risc1.gelso.unitn.it

**02.10.99**

**Journée d'actions ITE dans plusieurs pays européens**

Citoyennes, citoyens et organisations environnementales manifestent dans toutes les régions alpines contre le trafic de transit.

**Renseignements:**

ITE Initiative Transport Europe c/o Initiative des Alpes,  
Case postale 29, CH-3900 Brigue, Tél.: 0041 27  
924 22 26, Fax: 0041 27 924 43 05, alpitem@rhone.ch  
www.ite-euro.com/ITE http://www.ite-euro.com/ITE#

**13.10.99 – 15.10.99 Parc national Hohe Tauern, Rauris**

**Atelier de travail «aigle royal, gypaète barbu, vautour fauve»**

**Renseignements:**

Réseau Alpin des Espaces Protégés,  
Parc national des Ecrins – c/o LAMA, 17, rue Maurice  
Gignoux, F-38031 Grenoble, Tél.: 0033 476 63 59 46,  
Fax: 0033 476 63 58 77, Pguido@iga.ujf-grenoble.fr oder  
ebranchaz@iga.ujf-grenoble.fr, http://alparc.ujf-grenoble.fr

**13.10.99 – 16.10.99 Lucerne**

**Utilisation durable des ressources naturelles**

179ème Assemblée annuelle de l'ASSN – diverses manifestations

**Renseignements:**

SANW/ASSN Assemblée annuelle 99  
c/o R.I.O. IMPULS – Forum für Ökonomie und Ökologie  
Schwanenplatz 7, CH-6004 Lucerne,  
Tél. 0041 41 410 20 03, Fax 0041 41 410 16 88, rio@tic.ch  
http://www.sanw.unibe.ch/extern/jv99luzern#

**20.10.99 – 22.10.99 Interlaken**

**14ème session du Comité permanent de la Convention alpine**

**Renseignements:**

OFEFP / BUWAL  
Dép. développement durable, Arthur Mohr, CH-3003 Berne,  
Tél.: 0041 31 322 93 29, Fax: 0041 31 323 06 67  
arthur.mohr@buwal.admin.ch

**27.10.99 Davos-Dorf**

**Symposium «L'extension du Parc national – chances pour l'avenir»**

Ce symposium présente l'extension du parc sous les perspectives suivantes:

– Quelle contribution le Parc national agrandi peut-il apporter à la protection de la nature et à la garantie d'espaces de vie nécessaires à certaines espèces sauvages, animales et végétales?

– Quelles chances spécifiques de développement en résulte-t-il pour les régions environnantes (tourisme, formation, innovation)?

– Comment peut-on concilier au mieux la protection d'un grand territoire avec les ressources culturelles et paysagères disponibles dans la région?

**Renseignements:**

Académie suisse des sciences naturelles  
(ASSN), Tél.: 0041 31 381 97 77, th.scheurer@bluewin.ch  
Parc national suisse  
Tél: 0041 81 856 12 82, Fax: 0041 81 856 17 40  
Pro Natura, Bâle  
Tél.: 0041 61 317 91 91, mailbox@pronatura.ch

**27.10.99 – 28.10.99 Davos-Dorf**

**Exploitations durables dans les régions de montagne**

Actuellement nous exigeons beaucoup de nos régions de montagne en Suisse: les uns y vivent et souhaitent y trouver une bonne qualité de vie, des places de travail, des perspectives d'avenir. Les autres y viennent pour chercher de la détente, des activités sportives et des expériences dans la nature. D'autres encore les traversent en voiture et souhaitent un bon réseau de routes de transit. Comment concilier toutes ces exigences? Comment répondre aux besoins sociaux, économiques et écologiques? Aujourd'hui et demain?

**Renseignements:**

Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (FNP – WSL), CH-8903 Birmensdorf  
Tél.: 0041 1 739 22 24, Fax: 0041 1 739 22 75  
stotz@wsl.ch, www.wsl.ch

**28.10.99 – 30.10.99 Benediktbeuren**

**Conférence annuelle de la CIPRA sur le thème «Être jeune – vieillir dans les Alpes»**

**Renseignements:**

CIPRA-Allemagne, Waltherstrasse 29, D-80337 Munich,  
Tél.: 0049 89 54 42 78 50,  
Fax: 0049 89 54 42 78 99, http://www.cipra.org

**28.10.99 – 31.10.99 Freiburg – Kolpinghaus**

**Urban-Visions**

Sustainable Urban Planning and New Forms of Citizen Participation as exemplified by Freiburg's «Model District Vauban»  
Langue: allemand/anglais (avec traduction)

**Renseignements:**

Forum Vauban e.V.,  
Merzhauser Str. 170/37, D-79100 Freiburg,  
Tél. 0049 761 407 773, Fax 0049 761 407 395,  
Laurenz Hermann, Laurenz.Hermann.fv@t-online.de  
http://www.forum-vauban.de

**08.10.99 – 10.09.99 Brandberg**

**Symposium «Prairies raidées et sentiers étroits»**

**L'avenir des paysages culturels extrêmes en tant qu'espaces de vie et de détente**

La petite commune tyrolienne de Brandberg, dont le paysage est marqué par l'agriculture de montagne, fait partie du réseau de communes «Alliance dans les Alpes». La conservation et le développement du paysage culturel alpin constituent les objectifs fondamentaux définis dans le cadre de l'établissement des principes directeurs du Réseau. Brandberg procède en 1998/99 à un relevé cartographique du paysage culturel, qui servira de base objective à l'évaluation des mesures à prendre pour protéger de façon contractuelle la nature. Au terme de ce projet, un symposium sera organisé pour discuter des solutions et des approches à adopter pour la conservation et le développement des paysages culturels alpins extrêmes. On peut se procurer le programme détaillé (traductions allemand et italien).

**Renseignements:** Verein Ruhegebietsbetreuung Zillertaler

Hauptkamm, Josef Ascher, A-6290 Mayrhofen 307,  
Tél. u. Fax: 0043 5285 63 601  
zillertal.hauptkamm@alpenverein.at

**18.11.99 – 19.11.99 Lugano**

**5ème journée nationale sur la recherche alpine:**

**Les transports et la mobilité – une menace et un défi pour les Alpes du XXIe siècle**

Cette journée poursuit un double objectif:

– établir un bilan de la recherche faite en Suisse sur les transports dans les Alpes;

– apporter une contribution aux débats en cours, afin de promouvoir une politique capable de favoriser le développement durable de l'espace alpin (par ex. protocole Transports de la Convention alpine, relations Suisse-UE, ...)

**Renseignements:** ICAS, Bärenplatz 2, CH-3011 Berne,

Tél. 0041 31 318 70 18, Fax 0041 31 312 16 78

dussling@sanw.unibe.ch, www.alpinestudies.unibe.ch

http://www.alpinestudie

**30.07.99 – 31.10.00**

**Exposition «Les belles nouvelles Alpes – Visite des lieux»**

Cette exposition est en tournée à travers les pays de l'Arc alpin. Ceux et celles qui souhaitent la présenter dans leur commune peuvent se renseigner auprès de la «Gesellschaft für ökologische Forschung».

16.09.99 – 09.10.99 Zurich (CH), cour vitrée de l'Université de Zurich, vernissage le 16.09. à 17h sur invitation du Conseil municipal de la ville de Zurich et du gouvernement du Canton d'Uri

13.10.99 – 22.01.00 Lucerne (CH), Jardin des glaciers

24.01.00 – 12.02.00 Bâle (CH), Université

14.02.00 – 10.03.00 Coire (CH), Assurance imm. Canton des Grisons

12.03.00 – 02.04.00 Leutkirch (D), Realschule

**Renseignements:** Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., Frohschammerstrasse 14, D-80807 Munich,  
Tél.: 0049 89 359 85 86, Fax: 0049 89 359 66 22.

## Conférence annuelle de la CIPRA, 28 – 30 octobre 1999

### Être jeune et vieillir dans l'espace alpin Perspectives d'avenir et dialogue entre les générations

#### Couvent de Benediktbeuern, District de Bad Tölz – Wolfratshausen, Bavière

Quelles perspectives d'avenir s'offrent aux jeunes et aux aînés dans l'espace alpin? Comment les jeunes et les plus âgés concilient-ils tradition locale et globalisation (virtuelle)? Que font les jeunes des paysages ruraux traditionnels hérités des anciennes générations? Ces thèmes sont discutés à la conférence de cette année en dialogue entre des représentants d'associations, des sociologues, des responsables communaux et de simples particuliers venus de tout l'espace alpin. L'objectif de la conférence est de permettre d'esquisser pour l'ensemble des Alpes les lignes d'une politique future conforme aux principes de développement durable et d'amorcer un dialogue fructueux entre les générations. Les conclusions de la Conférence annuelle devraient ainsi donner de nouvelles impulsions à la Convention alpine et tenir lieu de propositions concrètes pour l'élaboration d'un protocole «Population et culture».

**Information, programme et inscription (délai d'inscription: 24 septembre 1999)**

auprès de CIPRA-Allemagne:

CIPRA-Deutschland e.V., Waltherstr. 29, D-80337 München

Tél: 0049 89 5442 7850, Fax: 0049 89 5442 7899

ou sous www.cipra.org

## Le Lech sauvé

Réd. – Comme la conseillère nationale socialiste Christa Gangl l'a annoncé en juin 1999, la centrale hydroélectrique très controversée de Streimbach dans le Tyrol ne sera pas construite pour des raisons de protection de la nature. Cet événement constitue le terme d'une confrontation qui a duré 13 ans. La conseillère nationale veut, dans un deuxième temps, discuter avec la population de la faisabilité d'un parc national «Les zones alluviales du Lech».

## Moratoire de l'UE pour les OGM

Réd. – Les ministres de l'environnement des Etats de l'UE ont créé les conditions préalables à l'interdiction de facto des organismes génétiquement modifiés (OGM). A court terme, aucune plante génétiquement modifiée ne sera plus autorisée dans l'UE. Sont concernées les demandes d'autorisation pour le maïs, le colza et les tomates. Ce moratoire doit rester en vigueur tant que toutes les exigences relatives à la sécurité n'auront pas été satisfaites, ce qui ne saurait se faire avant 2001. Cette fois, la pression de la population et des associations écologistes a été, semble-t-il, plus forte que le lobby des groupes industriels intéressés par les OGM. Les associations écologistes ont parlé de «miracle» et de «victoire». Les esprits critiques ont laissé entendre qu'il ne s'agissait tout au plus que d'une victoire provisoire.

## 13 ans après Tchernobyl

Réd. – Treize ans après la catastrophe de Tchernobyl, la radioactivité due au césium-137 (radioactivité réduite de moitié après 30 ans) dans les sols des Alpes atteint toujours 70% de la valeur initiale (1.5.1986 = 100%). La pollution dans les Alpes est très en dessus de la moyenne. Comme l'intensité de la radioactivité varie en fonction des précipitations survenues durant les jours qui ont suivi la catastrophe, leur répartition est soumise à de fortes différences régionales. Les valeurs maximales de pollution du sol par le césium-137 se situent en Autriche à 190 kBq/m<sup>2</sup>, en Italie à 67 et même à 457 kBq/m<sup>2</sup> dans la vallée du Piave. On ne trouve des valeurs plus élevées qu'en Ukraine, en Biélorussie et dans certaines régions de Scandinavie. Dans les Alpes occidentales, les valeurs maximales sont beaucoup plus faibles: 35 kBq/m<sup>2</sup> en France, 48 kBq/m<sup>2</sup> en Suisse et 75 kBq/m<sup>2</sup> en Allemagne.



**Vous trouvez de plus amples informations sous [www.cipra.org](http://www.cipra.org)**



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

## IMPRESSUM

**Bulletin d'information de la CIPRA**  
Publication trimestrielle

Bulletin d'information de la CIPRA – Publication trimestrielle – Rédaction (Réd.): Andreas Götz, Michel Revaz, Birgit Reutz, Alma Sartoris, Thomas Terzer, Sigrid Tschanett CIPRA-International – Auteurs: CIPRA-Slovénie, Reinhard Gschöpf, Barbara Hallensleben, Darinko Kores Jacks, Francesco Pastorelli, Guido Plassmann, Bettina Scheiderbauer, Dominik Siegrist, Andreas Weissen, Renate Zauer – Traductions: Jürgen Deuble, Andreas Götz, Carlo Gubetti, Fabienne Juillard, Natasa Leskovic Ursic, Carla Toscana. – Reproduction avec mention de la source – Imprimé sur papier recyclé – Versions française, italienne, allemande et slovène – Tirage: 12'000 ex. – Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

**CIPRA-International**, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan

tél. 00423-237 40 30, fax. 00423-237 40 31, e-mail: [cipra@cipra.org](mailto:cipra@cipra.org), site web: [www.cipra.org](http://www.cipra.org)

### Représentations nationales

**CIPRA-Autriche**, c/o ÖGNU, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Vienne

tél. 0043-1-40 113-34/36, fax: 0043-1-40 113-50, e-mail: [cipra@oegnu.or.at](mailto:cipra@oegnu.or.at)

**CIPRA-Suisse**, c/o Pro Natura, Postfach, CH-4020 Bâle

tél. 0041-61-317 92 42, fax: 0041-61-317 92 66, e-mail: [mbehrens@pronatura.ch](mailto:mbehrens@pronatura.ch)

**CIPRA-Allemagne**, Waltherstrasse 29, D-80337 Munich

tél. 0049-89-54 42 78 50, fax: 0049-89-54 42 78 99, e-mail: [cipra@1st-net.com](mailto:cipra@1st-net.com)

**CIPRA-France**, c/o Mountain Wilderness, 5, Place Bir hakeim, F-38000 Grenoble

tél. 0033-4 76 01 89 08, fax: 0033-4 76 01 89 07, e-mail: [cipra.france@wanadoo.fr](mailto:cipra.france@wanadoo.fr)

**CIPRA-Liechtenstein**, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan

tél. 00423-232 52 62, fax: 00423-237 40 31, e-mail: [lgu@lgu.li](mailto:lgu@lgu.li)

**CIPRA-Italie**, c/o Pro Natura Torino, via Pastrengo 20, I-10128 Turin

tél. 0039-011-54 86 26, fax: 0039-011-534 120, e-mail: [pronto@arpnet.it](mailto:pronto@arpnet.it)

**CIPRA-Slovénie**, Veèna pot 2, SI-1000 Ljubljana

tél. 00386-61-123 13 43 (int. 209), e-mail: [cipra@gozdis.si](mailto:cipra@gozdis.si)

### Représentation régionale

**CIPRA-Tyrol du Sud**, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bozen

tél. 0039-0471-97 37 00, fax: 0039-0471-97 67 55, e-mail: [natur@dnet.it](mailto:natur@dnet.it)

Adressberichtigungen nach A.1. Nr. 552 melden.

Zutreffendes durchkreuzen – Marquer ce qui convient	Carabinieri Difesa Drehtelefon
Porre una crocette secondo il caso	Amehma Angehört verweigert Refusé Respianto
	Nicht abgehört Non feci Non
	Ull- bekannt Inconnu Scemo- scuito
Adressa incompleta insufficiente	
Wegesogon: Nacismedicini abgebauden A deménagé: Délat de réexpédition expiré Traslocato: Termine di rispetazione scaduto	